

## Responsabilité de la mairie contentieux immobilier

Par **juriste83**, le 17/01/2011 à 23:53

Voilà un cas pratique je vous la fait cours et résume vaguement les faits

En fait ils s'agit de d'un couple de particuliers qui ont achetés une maison qui faisait parti d'une copropriété cette dernière ayant été construite au même titre que les autres villa par le même promoteur

cependant , leurs maisons situés légèrement en contrebas gênent la vue des voisins situés au dessus ces derniers invoquent de fait le préjudice visuel

Après avoir été condamné dans toutes les voies de recours possible sur le territoire la question est de savoir qu'elle est la responsabilité de la mairie dans cette affaire car c'est elle qui comme dans n'importe quelle procédure visant à une construction à délivrer le permis de construire tout en ayant connaissance des mesures et du lieu d'implantation de la maison. de fait si une potentielle responsabilité existe ne résisterait-il pas possible de faire un recours auprès de la CEDH contre la mairie ?

ou faut-il pour ce faire recommencer une nouvelle procédure depuis le départ étant donné que la partie adverse n'est plus la même et que le contentieux deviendra un contentieux administratif.

Help !!

merci the tag is not found or type unknown

Par **bulle**, le 18/01/2011 à 07:48

Bonjour,

[quote="juriste83":1it575xx]Voilà un cas pratique je vous la fait cours et résume vaguement les faits ...

[/quote:1it575xx]

Un **bonjour** ne fait de mal à personne quand on s'adresse à ses semblables... (oui je sais ce n'est pas la première fois que je dis ça, je radote !) mais ça me semble la moindre des choses)

De plus, il serait judicieux de proposer un plan à ton cas pratique ou encore un développement sur tes pistes de réflexion. L'aide fournie sur ce forum ne consiste pas à te

donner un plan détaillé pour t'éviter d'avoir à réfléchir et d'avoir une bonne note sans trop travailler mais à te confirmer que tes idées sont justes ou à te dire qu'il vaudrait mieux se

diriger vers une autre piste. Le risque est de finir dans le trou noir Image not found or type unknown

Peux tu, s'il te plait, nous détailler le travail que tu as déjà effectué sur ce cas pratique afin que l'on t'aide?

Bonne journée à toi

Bulle

Par **Camille**, le **18/01/2011** à **11:17**

Bonjour,

D'autant que l'énoncé "résumé vaguement" est loin d'être clair.

Voisins faisant partie de cette même copropriété ou extérieurs et déjà présents au moment de la construction du lotissement ?

Qui a été condamné ? Le "couple de particuliers" (ce qui me surprendrait un peu beaucoup) ou les voisins (c'est-à-dire déboutés) ?

"Préjudice visuel" sur la base de quels textes légaux ?

Accessoirement, permis de construire délivré dans quelles conditions ?

:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **18/01/2011** à **13:21**

[quote="bulle":v9z65cwx]Bonjour,

[quote="juriste83":v9z65cwx]Voilà un cas pratique je vous la fait cours et résume vaguement les faits ...

[/quote:v9z65cwx]

Un [b:v9z65cwx]bonjour[/b:v9z65cwx] ne fait de mal à personne quand on s'adresse à ses [b:v9z65cwx][color=#FF0000:v9z65cwx]semblables\*[/color:v9z65cwx][b:v9z65cwx]... (oui je

sais ce n'est pas la première fois que je dis ça, je radote Image not found or type unknown mais ça me semble la moindre des choses)[/quote:v9z65cwx]

Bonjour,

[b:v9z65cwx][color=#FF0000:v9z65cwx]\*[/color:v9z65cwx][b:v9z65cwx] : C'est discutable

:wink:

XD...  [color][color]


Par **bulle**, le **18/01/2011 à 21:30**

[quote="alex83":2xoe2][quote="bulle":2xoe2]Bonjour,

[quote="juriste83":2xoe2]Voilà un cas pratique je vous la fait cours et résume vaguement les faits ...

[/quote:2xoe2]

Un [b:2xoe2]bonjour[/b:2xoe2] ne fait de mal à personne quand on s'adresse à ses [b:2xoe2][color=#FF0000:2xoe2]semblables\*[/color:2xoe2][b:2xoe2]... (oui je sais

ce n'est pas la première fois que je dis ça, je radote  mais ça me semble la moindre des choses)/[/quote:2xoe2]

Bonjour,

[b:2xoe2][color=#FF0000:2xoe2]\*[/color:2xoe2][b:2xoe2] : C'est discutable XD...  
!wink.

 [b:2xoe2][color=#FF0000:2xoe2]\*/[color:2xoe2]

Ok, ok Alex83, la prochaine fois je me contenterai de citer le passage de la charte du forum sur la politesse au lieu de tenter de faire de grandes phrases visant la paix et l'égalité entre

les hommes, désolé c'est mon côté hippie 

Bonne soirée à toi[/color][color]

Par **alex83**, le **19/01/2011 à 19:40**

Oh je blaguais ne t'inquiète pas =D

Bon, autrement, je voulais aussi signaler que l'avatar de juriste83 est d'une beauté saisissante (loin de moi l'idée d'afficher un chauvinisme latent ou ambient) et qu'on devrait peut-être (à voir avec l'équipe) l'imposer comme avatar par défaut XD.

8-} O:-) :-B 8-x :D/

Image not found: type unknown